DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 DECEMBRE 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	22

OBJET
N°2023-12-11

Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement à engager avant le vote du BP – Budget Commune

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme FONDEUR

Absents : Mme RUETTE-TYDEK – M.SULLI

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 22 décembre 2023
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 13 décembre 2023.
Le Maire,

Le Maire informe les élus que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité, lorsque le budget primitif n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice, d'engager les dépenses de la section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement de l'année précédente (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) et cela jusqu'à la date limite de vote des budgets primitifs.

Vu les dépenses d'investissement au budget 2023, qui s'élèvent à 2 226 689,59 € hors RAR et emprunts et dettes assimilées (chap 16). Le montant autorisé représentant les 25% est de 556 672,40 €.

Il propose au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 13,02 % soit 290 000 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE
le 22/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20231221-2023_12_11-

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 du budget principal tel que suivant :

Proposition **chapitre 20 :**	**article 2031**	**5 000 €**
Proposition **chapitre 21 :**	**article 2118**	**5 000 €**
	article 21312	**10 000 €**
	article 21351	**20 000 €**
	article 21352	**30 000 €**
	article 2185	**10 000 €**
	article 2188	**10 000 €**
Proposition **chapitre 23 :**	**article 2313**	**100 000 €**
	article 2315	**100 000 €**

Total : **290 000 €**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNE de LEXY (Meurthe-et-Moselle)

Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE
le 22/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20231221-2023_12_11-